

[Sondage Léger sur l'industrie minière - août 2022](#)

[Pétition « Non à l'utilisation de lacs comme poubelles à déchets miniers »](#)

[Rapport du BAPE sur la mine du Lac Bloom - février 2021](#)

[Demande d'accès à l'information de la Fondation Rivières et réponse du MRNF](#)

[Avis juridique du 13 novembre 2020 de Me Marc Bishai](#)

[Mémoire conjoint de la Coalition Québec meilleure mine et de MiningWatch Canada \(2020\)](#)

[Mémoire d'Eau Secours \(2020\)](#)

[Mémoire du Revimat \(2020\)](#)



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION

Lac Bloom : Le fédéral exhorté à ne pas précipiter de décision et à exiger une solution de rechange pour sauver les lacs condamnés à devenir des poubelles à déchets miniers

Sept-Îles, Québec, Montréal – 21 février 2023. Sans remettre en cause l'importance de la mine du Lac Bloom pour la ville de Fermont et les communautés innues, onze organismes régionaux et nationaux ainsi que trois personnes de Mani-ouénan et de Moisie demandent d'une même voix au ministre fédéral de l'environnement Steven Guilbeault de ne pas autoriser la destruction des lacs pour stocker des résidus et stériles miniers à Fermont, tel que proposé par Minerai de fer Québec (MFQ). Ils demandent plutôt au gouvernement fédéral d'exiger la mise en place d'une solution de rechange qui minimise l'empreinte environnementale en épargnant les lacs menacés. Ils demandent également que la décision du fédéral soit suspendue le temps qu'une demande d'accès à l'information cruciale soit traitée. Cette demande survient la veille de l'ouverture des [consultations publiques](#) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) sur l'évaluation fédérale des solutions de rechange et sur le plan compensatoire de l'habitat du poisson concernant le projet d'agrandissement de la mine du lac Bloom qui se tiendront les 21 et 23 février, respectivement à Fermont puis à Sept-Îles en offrant la participation à distance.

Les organismes, Laura Fontaine, Marc Fafard et Danielle Descent condamnent que la consultation se penche sur le plan compensatoire sur la perte éventuelle de l'habitat du poisson alors que la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) estimait il y a deux ans que MFQ pouvait et devrait développer une solution de rechange permettant d'éviter la destruction des lacs.

Ensemble, ils appellent ECCC à ne pas céder devant l'argument économique du promoteur qui justifie son plan de ne pas remblayer la fosse. Tout projet minier devrait remettre dans la fosse ses déchets miniers, conformément au principe inscrit dans la [Loi sur les mines](#) à l'article 232.3.

Le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a émis un avis statuant que le promoteur n'a pas à établir un plan de minage à long terme dans lequel la rentabilité du potentiel minéral situé sous la fosse serait démontrée. Cet avis a fortement encouragé le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques à autoriser la destruction des lacs contre l'avis du BAPE. Pourtant, le MRNF refuse de dévoiler les fondements justificatifs de l'avis qu'il a émis, et ce, en dépit d'une demande d'accès à l'information lui ayant été adressée le 25 novembre 2022 par Fondation Rivières. Ces informations sont néanmoins déterminantes pour que ECCC et la population consultée se prononcent sur le bien-fondé des solutions de rechange et même des plans compensatoires proposés par le promoteur. D'où la demande de suspendre la décision d'ECCC le temps de recevoir ces informations.

Au soutien de leur demande, notons :

- **La décision du gouvernement du Québec de sacrifier les lacs a été prise contre l'avis du BAPE** – Dans son [rapport](#), « la commission d'enquête est d'avis que l'initiateur n'a pas fait la démonstration que les solutions retenues pour la gestion des rejets miniers sont celles qui minimisent les impacts sur les milieux humides et hydriques [...]. En conséquence, la commission recommande que le projet ne soit pas autorisé tel que présenté. »
- **Pas d'acceptabilité sociale pour la destruction des lacs et milieux naturels pour entreposer des déchets miniers** – Un récent sondage [Léger](#) indique que près de neuf personnes sur 10 au Québec (89%) se disent en faveur d'« interdire le rejet de déchets miniers dans tout lac, rivière ou milieu écologique sensible ».
- **Des milliers de personnes demandent à Québec de renverser sa décision et d'adopter un règlement pour interdire la destruction de lacs par déversement de déchets miniers** – À ce jour, 4212 personnes ont signé une [pétition](#) demandant au gouvernement du Québec de révoquer l'autorisation accordée à MFQ de détruire huit lacs pour y déverser ses déchets miniers et d'adopter un règlement interdisant clairement cette pratique. La pétition est une initiative des organismes Eau Secours et de la Coalition Québec meilleure mine et demeure ouverte aux signatures.

Rappels :

- La mine de fer du lac Bloom est l'actuelle propriété de Minerais de Fer Québec, une filiale de la multinationale australienne Champion Iron. Il s'agit d'une immense mine de fer à ciel ouvert située sur le Nitassinan dans la région administrative de la Côte-Nord près de Fermont.
- Lors de son lancement en 2008, le projet devait être relativement d'une petite dimension. À coup de décrets et de promesses non tenues qu'il n'y aurait pas d'agrandissements additionnels, les promoteurs passés et actuel ont développé une méga-mine visant l'extraction de 16 000 000 tonnes de minerai de fer par an sans procéder à une évaluation globale des impacts du projet.
- Une telle croissance réalisée sans planification ni consultations adéquates préalables a permis au promoteur de générer désormais des centaines de millions de tonnes de déchets miniers qui le poussent maintenant à vouloir sacrifier huit lacs pour les entreposer.
- Les analyses réalisées dans le cadre du BAPE ont démontré que le potentiel minéral que cherche à préserver le promoteur n'a pas été quantifié dans un rapport technique officiel. Ces réserves *potentielles* seraient par ailleurs issues de gisements dont la teneur est relativement faible, comparativement au gisement principal, et leur rentabilité s'appuierait sur des prévisions économiques peu conservatrices.

-30-

Pour information:

Marc Fafard, citoyen de Moisie, 418-961-3517

Rébecca Pétrin, Eau Secours, 514-246-9075

André Bélanger, Fondation Rivières, 514-272-2666, poste 301

Me Rodrigue Turgeon, Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada, 819-444-9226



Mine de fer du lac Bloom : les lacs menacés sont ceux se trouvant dans la zone délimitée en rouge (sources : Google Maps et Étude d'impact sur l'environnement, WSP, août 2021)

Signataires (alphabétique):

- Action boréale
- Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement (UQAM)
- Coalition Québec meilleure mine
- Danielle Descent, Mani-utenam
- Eau Secours
- Fondation Rivières
- Laura Fontaine, Innue de Mani-utenam
- Marc Fafard, citoyen de Moisie et porte-parole Sept-Îles sans uranium
- Mères au front
- MiningWatch Canada
- Nature Québec
- Organisme de bassin versant Manicouagan
- Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue (REVIMAT)
- Réseau québécois des groupes écologistes

Citations:

« Avec son immense mine à ciel ouvert sur la ligne de partage des eaux, on est loin du petit projet acceptable qu'on nous présentait dans les débuts. Avant de songer à compenser, le fédéral doit peser de tout son poids pour limiter la destruction des lacs et l'entreposage de déchets dans le bassin versant de la rivière Moisie. Si ça doit se faire, la compensation devra être locale, dans les bassins versants impactés. C'est d'autant plus vrai que des solutions de rechange existent et permettraient d'éviter le seul recours à cette compensation dont la portée ne se limitera qu'aux pertes nettes de milieux naturels et ne tiendra pas suffisamment compte des impacts cumulatifs à long terme. » - Marc Fafard, citoyen et porte-parole de Sept-Îles sans uranium

« Face à l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité, les gouvernements doivent prioriser les décisions qui auront le moins d'impacts sur l'eau et l'environnement pour éviter de refiler la dette de nos excès aux générations futures »
- Rébecca Pétrin, directrice générale d'Eau Secours

« Le rapport du BAPE est clair et il s'appuie sur des avis d'experts. Le gouvernement fédéral doit en tenir compte » - André Bélanger, directeur général de la Fondation Rivières

« Avant d'avoir épuisé tous les scénarios de rechange, il ne sera jamais trop tard pour épargner les lacs et sauver l'âme du territoire et celles de toutes les personnes qui croient encore que sauver la planète ne rime pas avec la détruire » - Rodrigue Turgeon, porte-parole de la coalition Québec meilleure mine et de MiningWatch Canada

« La volonté populaire est unanime, qu'elle soit exprimée en audience publique, par les groupes écologistes, les communautés locales ou via des pétitions nationales : nous ne voulons pas que nos lacs deviennent des dépotoirs miniers. »
- Chantal Levert Réseau québécois des groupes écologistes

« Le plan de sacrifier des lacs pour maximiser les profits d'une compagnie minière, ce n'est pas de la transition, mais de la régression. La vieille histoire de la destruction incontrôlée de l'environnement au nom de l'économie doit finir maintenant. »
- Cyril Frazao, Nature Québec

« On n'est plus au XIXe siècle. Ouvrir des mines et les exploiter pour répondre aux besoins de la consommation humaine, dans le respect de l'environnement et des populations, ça peut encore aller. Mais sacrifier à jamais des lacs pour y entreposer des déchets miniers et, aux différents paliers gouvernementaux, permettre ce type de pratiques dignes d'un Western où la loi n'avait pas encore été écrite, c'est tout simplement inconcevable. Il est temps de mettre fin au syndrome du « Pas Dans Ma Fosse ». Champion Iron a l'option de remblayer sa cochonnerie dans son propre trou : qu'elle le fasse. » - Henri Jacob, président de l'Action Boréale

« La réalité est critique. Nous vivons un boom minier au Québec. Il est maintenant bien démontré à quel point l'escalade de développements industriels extractifs sont porteurs d'impacts négatifs multiples pour l'environnement et pour la santé des personnes à court, moyen et long terme, malgré le discours de contribution au développement. Nous faisons actuellement face à une crise socio-écologique majeure et à des bouleversements climatiques extrêmement graves qui arrivent à un point de non-retour, justement entre autres à cause de ce type de développements industriels qui se multiplient sans cesse. Est-ce qu'il faut continuer à accepter ces réalités comme une fatalité face auxquelles nous avons l'obligation de trouver des accommodements ? Aussi, est-il possible de « compenser » la destruction d'un habitat, un milieu naturel plein de vie, riche en biodiversité et qui est important pour les communautés de la région ? La transformation d'un lac, d'une rivière ou d'autre milieu sensible en dépotoir de déchets toxiques et par conséquent en source de risques et de menaces à la santé du milieu et de la population peut-elle être compensée ? S'agit-il d'une solution ? Pour qui ? » - Isabel Orellana, directrice, Centre de recherche en éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté, UQAM.
